



Pôle Nantes Centralité (Site Chantenay)

Décision n° 2025-347

Objet : Constitution d'une servitude de passage d'un câble réseau et pose d'un coffret électrique encastré sur la parcelle cadastrée section DP numéro 158, située rue Gabriel Goudy – rue Saint-Jacques à Nantes, propriété de Nantes Métropole

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de créer une servitude de passage d'un câble réseau ainsi que la pose d'un coffret électrique encastré sur un terrain privé de Nantes Métropole,

Considérant que cette constitution de servitude à fait l'objet d'un accord amiable entre Nantes Métropole et ENEDIS,

Décide

Article 1. D'approuver une convention de servitude avec ENEDIS ayant pour objet la constitution d'une servitude de passage d'un câble réseau 5ml et la pose d'un coffret électrique encastré sur la parcelle cadastrée section DP numéro 158, située rue Gabriel Goudy – rue Saint-Jacques à Nantes, propriété de Nantes Métropole.

Article 2. Dit que cette servitude consiste en la pose d'un câble réseau 5ml. Cette servitude est consentie à titre gratuit (sans indemnité) au profit d'ENEDIS pour la durée d'exploitation de l'ouvrage.

Article 3. Accepte cette servitude sans indemnité.

Article 4. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 AVR. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



Mis en ligne le 16/05/2025